



10 novembre 2022

(22-8395)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

AUTRICHE: LOI DE 1990 SUR LES DESSINS ET MODELES, LOI FEDERALE DU 7 JUIN 1990 SUR
LA PROTECTION DES DESSINS ET MODELES (LOI DE 1990 SUR LA PROTECTION DES
DESSINS ET MODELES MUSCHG) STf: JOURNAL OFFICIEL FEDERAL N° 497/1990
(NR: GP XVII RV 1141 AB 1342 PAGE 146. BR: AB 3910 PAGE 531)

Membre présentant la notification	AUTRICHE
--	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de 1990 sur les dessins et modèles, Loi fédérale du 7 juin 1990 sur la protection des dessins et modèles (Loi de 1990 sur la protection des dessins et modèles MuSchG) Stf: Journal officiel fédéral n° 497/1990 (NR: GP XVII RV 1141 AB 1342 page 146. BR: AB 3910 page 531)
Objet	Dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/AUT/22_7700_00_e.pdf https://ip-documents.info/2022/IP/AUT/22_7700_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/AUT/D/1 ; IP/N/1/AUT/1/Rev.2 ; IP/N/1/AUT/1/Rev.1

Brève description du texte juridique notifié

Depuis 1996, la Loi fédérale autrichienne sur la protection des dessins et modèles (Loi de 1990 sur la protection des dessins et modèles) a été modifiée à plusieurs reprises, notamment par la Loi fédérale n° 81/2003 portant mise en œuvre des dispositions de la Directive 98/71/CE du Conseil sur la protection juridique des dessins ou modèles, y compris l'introduction d'une période de grâce de 12 mois, l'établissement du lien avec le régime de dessins et modèles de la Communauté sur la base du Règlement n° 6/2002 du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires et la centralisation des demandes de protection des dessins et modèles à l'Office autrichien des brevets. Les modifications ultérieures concernent la mise en œuvre de la Directive 2004/48/CE relative au respect des droits de propriété intellectuelle, notamment le changement de procédure concernant l'enregistrement et l'annulation de l'enregistrement de dessins et modèles par l'"Oberlandesgericht Wien", avec des procédures de recours en deuxième instance.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, allemand
Entrée en vigueur	7 juin 1990
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 novembre 2022
Autres renseignements	IP/N/1/EU/D/2 Règlement n° 6/2002 du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires IP/N/1/EEC/E/4 Directive 2004/48/CE relative au respect des droits de propriété intellectuelle
Organisme ou autorité responsable	Office autrichien des brevets Expert responsable, Mme Raphaela Tiefenbacher Dresdner Str. 87 1200 Vienne Courriel: info@patentamt.at Tél.: +43-1-534 24

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.